



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Département solidarités et emploi
Service Insertion des jeunes et des primo-arrivants
Affaire suivie par : Sébastien Agot
☎ : 01 70 96 13 60
Mail : sebastien.agot@direccte.gouv.fr

Paris, le

21 AVR. 2021

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

à

Mesdames et Messieurs les responsables de
structures animatrices d'opérations de parrainage

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
des missions locales d'Île-de-France

Objet : Appel à projets parrainage/marrainage 2021
P.J. : 2 Annexes

En Ile-de-France, « le parrainage/marrainage pour l'emploi » est un dispositif qui contribue à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un emploi.

Dans ce cadre, la Préfecture de région d'Ile-de-France mobilise les crédits du programme 147 « politique de la ville » en faveur des publics des QPV exclusivement, et en particulier des jeunes femmes et hommes, pour leur permettre d'accéder aux droits et dispositifs du droit commun. La DRIETS mobilise les crédits du programme 102 « accès et retour à l'emploi » prioritairement vers les jeunes en difficulté d'insertion peu ou pas qualifiés.

En s'inscrivant dans le cadre de la feuille de route du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, l'appel à projets doit permettre une montée en charge des réseaux parrainage/marrainage afin d'accroître le nombre de bénéficiaires du dispositif, prioritairement ceux issus des QPV. Il s'articule également de manière complémentaire au plan #1jeune1solution lancé en juillet 2020 et à l'appel à projets « 1 jeune / 1 mentor » annoncé le 1^{er} mars 2021 par le Président de la République lors de son déplacement en Seine-Saint-Denis.

En 2021, continueront d'être particulièrement soutenues les actions en faveur du public ciblé par le plan régional en faveur de l'insertion des jeunes résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de ville (PRIJ) s'étendant désormais à près de 200 quartiers prioritaires en Île-de-France (cf. liste en Annexe 2), ainsi que les actions en lien avec le plan 30 000 entreprises.

L'appel à projets est dématérialisé, vous trouverez toutes les informations sur le site «démarches simplifiées » : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/parrainage-idf-2021>.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 mai 2021 selon les modalités précisées dans la fiche « modalités techniques » du présent appel à projets.

Pour les structures lauréates en 2020 ayant rencontré des difficultés dans la réalisation de l'action en raison de l'impact de la crise sanitaire, une **neutralisation de 33 % des objectif initiaux 2020** sera mise en œuvre. En cas de difficultés particulières, la situation pourra être réévaluée.

Je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation pour répondre à cet enjeu majeur en Ile-de-France.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris



Marc GUILLAUME